



Communiqué de presse
Paris, le 24/04/2023

Fête des mares du 27 mai au 4 juin 2023 : Appel à programmation !

À l'initiative de la Société nationale de protection de la nature (SNPN), la 8^{ème} édition de la Fête des mares, placée sous le thème « *Rafraîchir le vivant* » aura lieu du 27 mai au 4 juin 2023. Une invitation aux amoureux de la Nature est lancée pour proposer des animations.

Chaque année, la Fête des Mares propose partout en France de nombreuses animations ludiques et pédagogiques (ateliers, sorties nature, expositions, conférences, etc...). L'objectif : **sensibiliser le grand public à la protection des mares**, montrer la richesse faunistique et floristique de ces écosystèmes et transmettre les pratiques de bonne gestion et les initiatives mises en place pour préserver ces milieux.

Les mares, Solutions fondées sur la Nature pour amortir le changement climatique et ses conséquences

Épisodes de chaleur de plus en plus intenses et de plus en plus longs, pollution croissante, perte de la biodiversité, raréfaction de la ressource en eau : l'urgence climatique se fait toujours plus pressante. L'édition 2023 de la Fête des mares souhaite mettre en avant **les mares comme solution à grande échelle, naturelle et efficace, pour rafraîchir les territoires, lutter contre les canicules et les incendies et protéger la biodiversité.**

Rafraîchir le vivant, c'est montrer la capacité des mares à être un allié du vivant pour résister aux conséquences du réchauffement climatique ! Véritables capsules microclimatiques, elles offrent des températures plus fraîches et une humidité garantie, et sont alors des lieux recherchés et salvateurs pour les individus et les espèces qui souffriraient bien trop de la chaleur. Cette thématique est également en phase avec une actualité malheureusement récurrente lors des mois estivaux : les incendies et les épisodes d'extrêmes chaleurs, notamment en milieu urbain.

La SNPN et ses partenaires incitent tous les amoureux de la Nature à contribuer à cet événement !

Associations spécialisées, collectivités locales, naturalistes passionnés, gestionnaires d'espaces naturels : créez votre événement et faites découvrir au plus grand nombre les vertus formidables des mares et des zones humides pour les territoires !

Pour organiser un événement, c'est très simple. Il suffit de proposer une animation durant la période de la Fête des mares et de l'inscrire sur le site www.jagispourlanature.org. Enregistrez-la sous le label « *La Fête des mares 2023 : Rafraîchir le vivant !* » pour avoir accès à des **ressources pédagogiques**, à un **kit de communication** permettant de s'affranchir de la conception de supports de communication et **bénéficier d'une meilleure visibilité**, via l'outil de cartographie de la plateforme *J'agis pour la nature* et l'inscription de l'animation dans la programmation officielle.

Pour proposer une animation à l'occasion de la 8^{ème} édition de la Fête des Mares, rendez-vous sur : <https://www.jagispourlanature.org/>

À propos

La SNPN est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte. Fondée en 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1855.

La SNPN a participé à la création de la convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides et assure aujourd'hui sa politique de sensibilisation en France. L'action de la SNPN en faveur de ces milieux remarquables est quotidienne : elle gère trois réserves nationales en zones humides (Camargue, Grand-Lieu et Plaine des Maures) et œuvre, depuis 2007, à la préservation des milieux humides d'Île-de-France. Enfin, elle coordonne et anime le laboratoire d'idées « Zones humides » qui émet des avis et fait des propositions pour la préservation de ces milieux.

CONTACT

Lucas CHUPIN

01 83 75 90 21 - 06 61 74 83 93

fetedesmares@snpn.fr

Retrouvez toutes nos actions sur notre site internet : www.snpn.com

